

DEPARTEMENT DU DOUBS <hr/> ARRONDISSEMENT de BESANÇON <hr/>	Syndicat Mixte du Marais de Saône <hr/> EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 04 Octobre 2012 - Première convocation -
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Budget 2012 : Décision modificative n°1
<i>Délibération n°2</i>	Contrats d'assurance : Consultation
<i>Délibération n°3</i>	Ressources humaines : Poste chargé de missions contractuel
<i>Délibération n°4</i>	Ressources humaines : Régime indemnitaire appliqué au grade d'ingénieur
<i>Délibération n°5</i>	Ressources humaines : Convention de mise à disposition avec le service de remplacement du Centre de gestion
<i>Délibération n°6</i>	Ressources humaines : Evaluation de fin stage de l'Adjoint administratif 2 ^{ème} classe.
<i>Délibération n°7</i>	Acquisitions foncières : Gestion des terrains agricoles
<i>Délibération n°8</i>	Acquisitions foncières : Acquisition des parcelles cadastrées ZE n°42 et 47 à Saône

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

Membres en exercice : 25
Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :
21 septembre 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat),
après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,
Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN,
Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE,
Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas
GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

Le Président soumet la décision modificative n°1 récapitulée dans le tableau suivant à approbation
du Comité syndical :

Virement de crédits en investissement					
Dépenses					
Désignation	Chap.	Art.	Env.	DM1	
Subventions non transférables (CG)	13	1323	0,00 €	+ 29 502,40 €	
Subventions non transférables (RFF)	13	1388	0,00 €	+ 10 515,69 €	
Etudes suivies de travaux	041	2318	73 982,00 €	+ 2 400,00 €	
Autres matériels & Outillages	21	2158	3 143,09 €	+ 750,00 €	
Mobilier	21	2184	1 000,00 €	- 750,00 €	
Total Investissement Dépenses				+ 42 418,09 €	

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 15 OCT. 2012

Recettes				
Subventions transférables (CG)	13	1313	109 616,00 €	+ 29 502,40 €
Subventions transférables (CG)	13	1313	109 616,00 €	+ 18 954,00 €
Total 1313				+ 48 456,40 €
Subventions non transférables (CG)	13	1323	18 954,00 €	- 18 954,00 €
Subventions transférables (RFF)	13	1318	45 733,00 €	+ 10 515,69 €
Subventions transférables (AEau)	13	1318	45 733,00 €	+ 34 027,00 €
Total 1318				+ 44 542,69 €
Subventions non transférables (AEau)	13	1328	108 355,00 €	- 34 027,00 €
Etudes suivies de travaux	041	2031	73 982,00 €	+ 2 400, 00 €
Total Investissement Recettes				+ 42 418,09 €

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 avec 14 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 15 OCT. 2012

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 04 octobre 2012

DELIBERATION n°2
Contrats d'assurance :
Consultation

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

Membres en exercice : 25
Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :
21 septembre 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat),
après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,
Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN,
Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE,
Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas
GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

M. DAHOUI présente le dossier en rappelant les procédures à suivre.

Mme SIMONIN indique que les différents contrats d'assurance souscrits en 2008 avec la SMACL
pour une durée de 5 ans arrivent à échéance en fin d'année.

Mme SIMONIN liste les différents contrats souscrits :

- Dommages causés à autrui : responsabilités et défense-recours	- Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus
- Auto-collaborateur	- Tous risques informatiques et bris de machine
- Automobile du Syndicat	

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Avec 14 voix pour, le Comité autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation selon les
modes suivants :

- procédure adaptée avec mise en concurrence avec publicité sur le site Internet du
Syndicat/rubrique Marché public ;
- durée de contrat : 5 ans.

Avec 14 voix pour, le Comité autorise à l'unanimité le Président à choisir l'offre la mieux disante et
répondant de manière pertinente au besoin, puis à signer le marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 15 OCT. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DELIBERATION n°3

Séance du 04 octobre 2012

Ressources humaines :
Poste de Chargé de missions
contractuel

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

Membres en exercice : 25
Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :
21 septembre 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat),
après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,
Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN,
Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE,
Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas
GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

MM. DAHOUI et CAYUELA proposent les modalités, débattues en Bureau, de poursuite du
contrat de 3 ans du second poste de chargé de missions au Syndicat.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le budget du Syndicat mixte du marais de Saône,
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT que la nature des fonctions ou les besoins des services justifient la nécessité de
reconduite du contrat lié au poste d'Ingénieur catégorie A afin d'assurer les missions de mise en
œuvre de l'appel à projets national loi DTR et des mesures « eau » du Plan de gestion 2009/2013.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

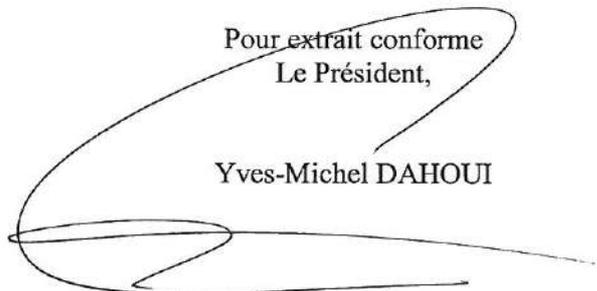
- décide la reconduite, à compter du 05 janvier 2013, d'un poste d'Ingénieur catégorie A à
temps complet sur une durée de 3 ans, à hauteur de 35/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé
que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au
grade statutaire retenu,

- se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,
- en cas de recrutement d'un non titulaire, fixe la rémunération sur le 4^e échelon du grade d'Ingénieur, correspondant à l'IB 492,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI



Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 15 OCT. 2012

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 04 octobre 2012

DELIBERATION n°4

Ressources humaines :
Régime indemnitaire appliqué
au grade d'ingénieur

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

Membres en exercice : 25
Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :
21 septembre 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

Le Président informe le Comité syndical que la rémunération du second poste de Chargé de missions sera basée sur un grade d'Ingénieur Territorial 4^e échelon (indice brut 492 – indice majoré 425 du 1^{er} juillet 2009).

Vu le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,
Vu le Décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009,

Il est proposé d'appliquer au grade d'Ingénieur Territorial le régime indemnitaire suivant :
- prime de service et de rendement.

Le Comité syndical mandate le Président pour fixer le taux individuel en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et d'autre part, de la qualité des services rendus.

Cette indemnité sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 15 OCT. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Séance du 04 octobre 2012

DELIBERATION n°5
Ressources humaines :
Convention de mise à
disposition avec le service
de remplacement du
Centre de gestion

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres en exercice : 25
Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Date de la convocation :
21 septembre 2012

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

M. DAHOUI rappelle au Comité syndical que le Syndicat conventionne depuis le 6 mai 2003 avec le Centre de gestion afin de faire appel à son Service de remplacement dans le but de pallier à une absence momentanée d'un agent ou pour des besoins occasionnels.

M. DAHOUI indique que le Conseil d'Administration du Centre de gestion a modifié les modalités d'intervention de son Service Missions Temporaires, nécessitant de délibérer à nouveau. M. DAHOUI évoque la convention actualisée jointe au dossier de Comité.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer la convention avec le Centre de gestion et à recourir à ce service afin de pallier éventuellement à une absence momentanée d'un agent ou pour des besoins occasionnels.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 15 OCT. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Séance du 04 octobre 2012

DELIBERATION n°6
Ressources humaines :
Evaluation de fin de
stage de l'Adjoint
administratif 2^e classe

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres en exercice : 25
Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :
21 septembre 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui rappelle que Mme Marie-Pierre CHEVILLARD a été recrutée depuis le 01/11/2011 selon le grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe stagiaire.

Mme SIMONIN ajoute qu'un bilan de stage doit être fait au cours d'un entretien avec l'autorité territoriale donnant lieu à une évaluation professionnelle transmissible au Centre de gestion, 2 mois avant la fin du stage.

M. CAYUELA invite le Comité syndical à s'engager en faveur de la titularisation de l'Agent et par conséquent valide la demande de l'arrêté correspondant au Centre de Gestion.

Le Comité syndical valide à l'unanimité la titularisation de l'Agent et par conséquent valide la demande de l'arrêté correspondant au Centre de Gestion.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 15 OCT. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 04 octobre 2012

DELIBERATION n°7
Acquisitions foncières :
Gestion des terrains agricoles

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

Membres en exercice : 25
Membres présents : 13

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :
21 septembre 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. POBELLE quitte la séance.

M. DAHOUI fait part au Comité de la demande écrite du Syndicat de l'Aérodrome.

M. DAHOUI informe le Comité que le Bureau propose de donner une suite consistant à faire une proposition à l'exploitant concerné sur la base d'un cahier des charges (bail environnemental) comportant des clauses spécifiques de type « pratiques pastorales ». M. DAHOUI considère que l'exploitant pourra ensuite formuler son avis.

M. DAHOUI sollicite donc l'avis du Comité syndical sur ce vote d'orientation qui apporte une plus-value pour la protection du marais.

Après discussions le Comité syndical valide à l'unanimité l'orientation consistant pour le Syndicat à rédiger un projet de bail environnemental garantissant la conservation de la maîtrise foncière des terrains et qui sera présenté pour approbation lors du prochain Comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 15 OCT. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,
Yves-Michel DAHOUI

Séance du 04 octobre 2012

DELIBERATION n°8
Acquisitions foncières :
Acquisition des parcelles
cadastrées
ZE n°42 à 47 à Saône

L'an deux mille douze
le 04 octobre à 18 heures 30

Membres en exercice : 25
Membres présents : 13

Membres qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de la convocation :
21 septembre 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en novembre 2012.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni au 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (locaux du Syndicat),
après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET Michel
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,
Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Barbara ROMAGNAN,
Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE,
Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas
GUILLEMET, Daniel HUOT, Christian PRAOM.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président
Yves-Michel DAHOUI,

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical pour lequel les propriétaires des parcelles ZE
n°42 et 47 à Saône ont notifié leur intention de vendre leurs terrains au Syndicat et ont, par
conséquent, signé la promesse de vente correspondante pour les parcelles suivantes :

Désignation des parcelles	Surface	Estimation Domaines	Montant total proposé
SAONE			
ZE n°42	1 h 19 a 93	0.25 € le m ²	2 998,25 €
ZE n°47	9 h 26 a 96	0.15 € le m ²	13 904,40 €
	TOTAL		16 902,65 €

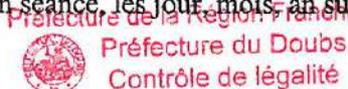
Après discussions et à l'unanimité, le Comité syndical valide l'acquisition de ces terrains par le
Syndicat pour un montant total de projet de 17 948,65 euros HT soit 18 122,65 euros TTC frais
d'actes inclus.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le Plan de financement suivant :

- 80% Agence de l'Eau
- 20% Autofinancement

Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits



Reçu le 15 OCT. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI